

Groupe d'échanges installations

12 juin 2018 – Bourgneuf-en-Mauges (49)

Compte rendu

Participants

- ANDRÉ Olivier, Trivalis
- AUBRON Gérard, Région
- BAHUAUD Michel, Pornic agglo
- BOURGET Jacky, Valor 3E
- CANONNE Claire, Nantes métropole
- DAUDIN-HOUSSEMAGNE Julie, SISTO
- EVEN Héloïse, Région
- GUILLOU Stéphanie, Syndicat mixte du Val de Loir
- HENNEBELLE Christophe, DREAL
- JANIN Marc, ADEME
- LOIZEIL Céline, Pornic agglo
- NOËL Nathalie, SMCNA
- PARISOT Emmanuel, DREAL - UD 49
- RÉTHORÉ Jacques, Valor 3E, maire de Bourgneuf-en-Mauges
- ROGHE Sophie, Syndicat mixte du Val de Loir
- SIEFRIDT Nathalie, DREAL
- TEFFO Delphine, Nantes métropole
- VERON Vincent, Valor 3E
- YOU Valérie, CC de Sablé sur Sarthe
- YVERNAULT Jean-Louis, Syndicat mixte du Val de Loir

● VALOR 3E

Après une visite du site de TMB de Valor 3E à Bourgneuf-en-Mauges et de l'ISDND adjacente, présentation (ci-jointe) du fonctionnement et des projets de Valor 3E par Vincent Véron, le directeur.

Le site de tri des emballages de Saint-Laurent-des-Autels (49), ouvert en 1996, a été modernisé pour pouvoir trier les nouvelles résines en 2013 en fonds propres, c'est-à-dire sans soutien de Citeo.

Depuis le 1^{er} janv. 2017, Valor 3E a repris l'exploitation du centre.

C'est Brangeon qui en est l'opérateur avec un sous-traitant entreprise d'insertion l'Agirec.

D'une capacité de 12 000 t, il a reçu 7 500 t en 2017.

Pour le multimatériaux, 4 700 t sont allées en 2017 sur le site du Cormier à Cholet et ceci jusqu'au 31 déc. 2018.

Sur le territoire de Valor 3E, on constate une baisse de 30 % des tonnages en 10 ans malgré une augmentation de 15 % de la population. Trois EPCI sur quatre sont en REOMI, soit 70 % de la population.

Il n'y a, en moyenne, que 24 kg de biodéchets dans les OMr. Ceci n'est, paradoxalement, pas sans conséquence sur la qualité du compost issu du TMB par manque de fermentescibles.

Le coût actuel de l'enfouissement dans l'ISDND voisine du TMB est de 90 €/t (compris la TGAP) contre 80 €/t dans le privé.

Dans l'avenir, il est prévu d'organiser une mutualisation entre Pornic-Agglomération et Trivalis pour valoriser les refus de tri en CSR. L'équipement de préparation des CSR, situé à Saint-Christophe-du-Ligneron (85), traiterait 45 à 50 000 t de refus pour sortir 25 à 30 000 t de CSR de classe A.

Jacky Bourget appuie sur la nécessité d'une mutualisation du prix du transport dans ce type d'opération.

● Partage de connaissance des équipements de traitement des déchets de la région

Un focus est donné par Valor 3E en complément de la présentation (ci-jointe) de la Région sur le projet de centre de tri inter-régional en limite des Deux-Sèvres (Mauléon) et du Maine-et-Loire (La Tessoualle), dans une zone d'activités intercommunautaire.

La carte qui présente les EPCI et syndicats parti prenantes du projet est à compléter puisque toutes les EPCI des Deux-Sèvres sont maintenant concernées (présentation jointe corrigée).

944 000 habitants sont concernés par ce projet de centre de tri des emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri et 1 million à l'horizon 2025.

Le centre prévoit de trier 20 000 tonnes provenant de la collecte sélective des emballages et 20 000 tonnes de multimatériaux.

L'échéance pour l'ouverture du centre de tri est 3-4 ans. Le transport est prévu en véhicule propulsés en GNV.

L'existence de grands centres de tri et les projets actuels (cf. présentation) amène à termes la fermeture ou la reconversion de cinq centres plus petits. Ils pourraient, par exemple, être spécialisés dans le tri du tout-venant.

Dans la carte « Regroupement par opérateurs de traitement des ordures ménagères », il est signalé que les communautés de communes de Cœur Pays de Retz et Sud-Retz-Atlantique envoient leurs OMr à traiter sur Pornic-agglo (NB : la carte présentée n'a pas pu intégrer les fusions d'EPCI qui ont eu lieu récemment).

La communauté de commune de Sablé envoie ses déchets à Changé (53) et le syndicat mixte du Val-de-Loir à l'UVE du Mans. Dans le futur, il faudra différencier dans la présentation des installations qui ont un marché public de celles entièrement privées, celles qui ont leur propre exutoire et celles qui externalisent, les capacités autorisées et entrantes, et rajouter celles hors Pays de la Loire qui ont des interactions avec la région.

Pour les installations de stockage des déchets non dangereux, il est précisé que parmi les projets connus, l'extension dans le temps de la SEDA (49) jusqu'en 2032, porte essentiellement sur des casiers amiantes.

Trivalis signale que le syndicat possède 2 réserves foncières d'une surface totale d'environ 30 ha.

Il est précisé que l'arrêté préfectoral renouvelé en 2017 pour l'ISDND du groupe Séché, à Changé (53), prend en compte l'objectif de diminution de 50 % par rapport à 2010 des capacités de stockage régionales.

Entre 2025-2028, un certain nombre de problèmes se posent notamment du fait des disparités territoriales. La question se pose de savoir comment réorienter les déchets ailleurs. Quelles autres « filières » :

- prévention, mais territoire déjà performant,
- centre de tri,
- valorisation énergétique.

Olivier André (Trivalis) appuie sur la nécessité de ne pas arriver à une rupture de service.

Pour tout projet (lié aux ISDND) déposé, il est rappelé la nécessité de voir d'où viennent les déchets.

Ceux qui possèdent des capacités d'enfouissement doivent pouvoir mutualiser avec ceux ayant des besoins.

C'est aussi le cas pour les vides de four des UVE. Mutualisation nécessaire pour remplir ces vides et donc optimiser les équipements.

Marc Janin (Ademe) pose la question des déchets d'activités économiques qui peuvent rapidement saturer les sites si forte hausse. Quid de l'impact du décret 5 flux ?

On entend par proximité : 100 à 150 km, mais attention à l'origine des déchets.

Olivier André pense qu'il sera nécessaire de faire un point tous les ans pour savoir où l'on en est et surtout de ressortir rapidement les chiffres concernant les déchets d'activités économiques.

Quelques précisions sur le statut des projets en cours :

- le projet de Trivalis commun avec plusieurs EPCI hors Vendée de fabrication de CSR issus des refus de TMB sera une SPL non ouverte aux autres territoires,
- les centres de tri des emballages en extension sur Mauléon-La Tessoualle, Angers et près de Tours sont des SPL.

Les SPL n'ont normalement pas la possibilité de récupérer les déchets provenant d'EPCI non adhérents. Olivier André pose alors la question des éventuelles mutualisations des centres de tri pour pallier aux arrêts techniques, aux accidents ou aux incendies par exemple. Cela doit être un axe de travail pour ce groupe d'échanges.

Il est souligné la nécessité d'une action ministérielle sur les ISDND afin de vérifier si ce sont seulement des déchets ultimes qui y sont enfouis.

Sur la carte « Installation de tri mécano-biologique et CSR », il est nécessaire de rajouter les deux cimenteries Calcia situées à Airvault (79) et Villiers-au-Bouin (37) qui utilisent des déchets provenant des Pays-de-la-Loire. Lafarge possède quant à elle une capacité de 60 000 t.

Le TMB de Bourgneuf-en-Mauges a traité, en 2015, 20 000 t et non 19 000 t.

🔴 Suite à donner au groupe d'échange sur les installations

Il ressort des échanges la volonté de rester entre EPCI et syndicat à compétence traitement.

Il existe un groupe informel en Maine-et-Loire mais plutôt sur la collecte.

Par ailleurs, il existe un groupe de travail interrégional (Bretagne-Pays de la Loire) sur les retours d'expériences (REX) des UVE. Possibilité de se mettre en relation.

Plusieurs thèmes de travail pour le groupe sont ressortis :

- échanges sur le coût des traitements,
- étude sur la possible mutualisation des équipements de traitement,
- problème de traitement des déchets du BTP en lien avec l'artisanat,
- travail nécessaire avec les chambres consulaires,
- fiabilisation des données à faire remonter au futur observatoire des déchets et des ressources.

D'autres points ont également émergés :

- mutualisation entre collectivités (un peu différents qu'entre équipement),
- développement des filières CSR avec débouchés,
- réhabilitation des centres de tri existants,
- traitement des DAE : réflexion sur déchèteries professionnelles, accessibilités des artisans en déchèteries publiques, coopération public-privé,
- réseau d'échanges entre collectivités,
- devenir de Cordemais et impact sur les collectivités,
- réflexions sur les biodéchets y compris collecte,
- traitement spécifique des tout-venants,
- flux interrégionaux : fermeture ou non,
- systématiser les études de mutualisation quand nouveaux contrats d'exploitation,
- groupement de commandes pour reprise des matériaux ou collecte sélective,
- nouvelle filière comme le plâtre,
- station de transfert pour remorques à fond mouvant alternatif (FMA),
- échanges d'expertises.

Prochaine réunion du groupe d'échanges installations à Changé, chez Séché, le mardi 29 janvier 2019